

Conseil de la Métropole du 30 janvier 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation
16 janvier 2015

Conseillers en exercice
70

Président : M. François CUILLANDRE

Secrétaire de séance : Mme Claude BELLEC

Le Conseil de Brest métropole s'est réuni le vendredi 30 janvier 2015 à 16 heures, sous la Présidence de M. François CUILLANDRE, Président.

ETAIENT PRESENTS :

M. F. CUILLANDRE , Président, M. A. MASSON, M. Y. NEDELEC, Mme B. ABIVEN, M. M. GOURTAY, M. T. FAYRET, M. J-L. POLARD, M. F. GROSJEAN, M. E. GUELLEC, Mme F. BONNARD-LE FLOCH, M D. CAP, M. M. COATANEA, Mme R. FILIPE, M. A. GOURVIL, M C. GUYONVARCH, M. P. KARLESKIND, Mme I. MELSCOET, M. R. PICHON, Mme T. QUIGUER, M. S. ROUDAUT , Vice-Présidents.

M. P. APPERE, Mme A. ARZUR, Mme N. BATHANY, Mme C. BELLEC, Mme K. BERNOLLIN, Mme N. BERROU-GALLAUD, M. M. BERTHELOT, Mme C. BOTHUAN, Mme C. BRUBAN, Mme N. CHALINE, Mme P. D'AVOUT, M. Y. DU BUIT, Mme M-L. GARNIER, Mme P. HENAFF, M. F. JACOB, M. D. JAFFREDOU, M. R. JESTIN, Mme S. JESTIN, M P. KERBERENES, M. B. KERLEGUER, M. C. KERMAREC, M. Y-F. KERNEIS, Mme M-P. LAFORGE, M. R-J. LAURET, Mme J. LE GOIC, Mme G. LE GUENNEC, Mme M. LE LEZ, Mme P. MAHE, Mme C. MARGOGNE, Mme I. MAZELIN, M. G. MOAL, Mme I. MONTANARI, Mme S. NEDELEC, M. B. NICOLAS, M. F. PELLICANO, Mme M-A. RIOT, M. B. RIOUAL, Mme A. ROUDAUT, M. R. SALAMI, M. R. SARRABEZOLLES, M. B. SIFANTUS, Conseillers.

ABSENT(S) EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. P. OGOR, Vice-Président.

Mme G. ABILY, Mme N. COLLOVATI, Mme R. FAGOT OUKKACHE, M. D. FERELLOC, M. R. HERVE, Mme B. MALGORN, M. L. PERON, Mme P. SALAUN-KERHORNOU, Conseillers.

C 2015-01-016 PROPRETE DECHETS

Engagement de Brest métropole dans le cadre de l'appel à projets "Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet".

CONSEIL DE LA METROPOLE DU 30 JANVIER 2015
Délibération n° C 2015-01-016

La rapporteure, Mme Roselyne FILIPE
donne lecture du rapport suivant

**PROPRETE DECHETS – Engagement de Brest métropole dans le cadre de l'appel à projets
"Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet".**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le projet de loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie a fixé des objectifs ambitieux pour le développement de l'économie circulaire notamment au travers de la politique de prévention et de valorisation des déchets.

Dans ce cadre, un appel à projets "Territoire zéro gaspillage, zéro déchet" a été lancé. Il vise à sélectionner 20 territoires s'engageant dans une démarche exemplaire et participative de réduction et valorisation des déchets.

Les collectivités retenues feront l'objet d'un accompagnement de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) pour une période de 3 ans (2015-2017) et bénéficieront d'un soutien financier pour la réalisation de leurs projets d'études, d'animation et d'investissement.

Brest métropole et Rennes métropole entendent prendre part à ce projet en mutualisant leurs expériences. À cet effet, les deux métropoles bretonnes ont déposé une candidature commune. Celle-ci s'appuie sur 5 axes communs en matière de gestion des déchets :

- la volonté d'innover sur la gestion des déchets en secteur urbain ;
- l'attachement à un financement du service public d'élimination des déchets efficace et solidaire ;
- l'engagement dans une démarche de maîtrise et d'efficacité du service public en prenant en compte les enjeux environnementaux ;
- le développement de partenariats de territoires, notamment avec les secteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- le renforcement de la transversalité avec les autres politiques publiques de nos métropoles : urbanisme, aménagement, développement économique, cohésion sociale.

Cette démarche originale se traduit concrètement par des objectifs et des actions partagés détaillés dans le dossier joint.

Sur les territoires "zéro gaspillage, zéro déchet", tous les acteurs, collectivités, citoyens, entreprises, associations, seront informés et impliqués dans la réflexion et participeront à la réduction du gaspillage et des déchets.

Cette candidature est la suite logique de l'engagement des acteurs locaux dans les programmes de prévention des déchets 2008-20014. Ces programmes ont donné des résultats significatifs à Rennes métropole comme à Brest métropole. En 5 ans, la quantité d'ordures ménagères résiduelles a en effet diminué de 8 % sur le territoire.

La candidature de Brest métropole est accompagnée d'une lettre d'intention de chaque acteur souhaitant s'engager aux côtés de la collectivité pendant les trois prochaines années. Ainsi, le Conseil Régional de Bretagne, Emmaüs, le CROUS, l'entreprise d'insertion Tribord, l'association Vert le Jardin, l'association Aux goûts du jour, la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat, l'entreprise SITA, la Société Publique Locale Sotraval, le Conseil Général du Finistère, le Symeed29, le réseau des 100 guides composteurs pailleurs, la recyclerie Un peu d'R, l'association Les petits débrouillards, la Maison de l'Agriculture biologique, la SAS du Menez Avel (unité de méthanisation agricole de Plourin-Ploudalmézeau), la Chambre de Commerce et d'Industrie, ABI29 et le Club Développement Durable du Finistère ont formalisé par écrit leur soutien et leur souhait de participer à cet engagement. Cette liste est non exhaustive et pourra évoluer au fil des projets.

Pour les trois années à venir, l'ambition commune est la suivante :

Zéro gaspillage sur nos territoires

Mobiliser les parties prenantes du territoire afin de faire évoluer les pratiques de chacun : limiter sur nos territoires la production de déchets aux seuls déchets "inévitables".

Tendre vers le "zéro déchet non valorisé"

Ces déchets inévitables peuvent être des ressources : entretenir et développer des modes de valorisation dans une logique d'économie circulaire, qu'il s'agisse de valorisation matière, organique ou énergétique.

Brest métropole fait le choix d'identifier les objectifs suivants :

Objectif n°1 : tendre vers le "zéro déchet non valorisé" : réduire au maximum la part de l'élimination sans valorisation

L'objectif prévu dans le plan national déchets 2014-2020 est la réduction de 30% des tonnages enfouis en 2020 par rapport à 2010 (hors inertes) et 50% d'ici à 2025.

Brest métropole prévoit de dépasser dès 2017 l'objectif fixé en 2020, soit - 40 % de déchets enfouis.

Objectif n°1	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur retenu : tonnage de Déchets Ménagers Assimilés * enfouis (hors inertes)	Tonnage enfoui : 9670 tonnes (2013)	Tonnage enfoui : 5 800 tonnes

* Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) = déchets en bacs et conteneurs + déchets de déchèteries.

Pour atteindre cet objectif les actions porteront notamment sur les axes suivants :

- Renforcement et développement des filières de prévention et de valorisation des déchets

- encombrants (recyclerie...), mobilisation des filières REP (Eco-mobilier, Ecosysteme, Eco-DDS...)
- Structuration de filières de valorisation des déchets actuellement enfouis (encombrants, déchets de voirie).

Objectif n°2 : réduire globalement les quantités de déchets pris en charge

Objectif du plan national déchets : -10% de DMA en 2020 par rapport aux quantités 2010.

Brest métropole vise un objectif intermédiaire de - 5% pour 2017, permettant de respecter l'objectif visé en 2020.

Objectif n°2	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur commun retenu : production de Déchets Ménagers Assimilés par habitant et par an (inertes compris)	512 kg/hab/an (2013)	500 kg/hab/an

Cet objectif est d'autant plus ambitieux que les quantités de déchets sont déjà faibles. En effet, le ratio moyen de production de DMA en secteur urbain est 590 kg/an/hab (valeur 2011). Pour l'atteindre, la collectivité s'engage sur la poursuite d'actions ambitieuses en matière de prévention dans le cadre de son projet de territoire.

Objectif n°3 : progresser dans la hiérarchie des modes de traitement : renforcer la valorisation matière

Objectif du plan national déchets : valoriser 55% des DMA non dangereux non inertes en 2020.

Objectif n°3	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur retenu : taux de valorisation matière et organique	35.2% des DMA (2013) 39.7% des DMA hors inertes	47% des DMA hors inertes en intégrant les biodéchets valorisés par méthanisation

Cet objectif sera atteint en développant de nouvelles filières de valorisation matière et organique et créant les conditions de tri permettant de mobiliser les déchets correspondants (densification des points tri, des conteneurs verre et textiles...).

Objectif n°4 : poursuivre les optimisations de la valorisation énergétique

Objectif du plan déchets : Faire des unités de valorisation des déchets ménagers, de véritables outils de transition énergétique.

Objectif n°4	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)

Indicateur retenu : développement du réseau de chaleur	R1* = 0,62 25 km de réseau de chaleur 20 000 équivalents logements desservis	Sécuriser le R1 à 0,60 + 20 km de réseau de chaleur + 10 000 équivalents logements desservis (en garantissant le mix énergétique avec la chaufferie biomasse)
---	---	---

* R1 = Rendement énergétique relatif à la production et à la consommation d'énergie de l'installation.

Objectif n°5 : gestion exemplaire des biodéchets

5-a Indicateur relatif à la gestion des biodéchets en habitat individuel

Objectif 5-a	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur retenu : taux d'équipement de composteurs par foyer en habitat individuel avec jardin*	24.6% de taux d'équipement	+24% soit 30.5% d'équipement

* Chiffre obtenu uniquement à partir des mises à disposition de composteurs réalisées par la collectivité.

5-b Indicateur relatif à la gestion des biodéchets en habitat collectif

Objectif 5-b	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur retenu : nombre d'aires de compostage collectif	97 aires de compostage collectif	ouverture de 90 aires supplémentaires soit 187 aires

5-c Indicateur relatif à la gestion des biodéchets des gros producteurs

Objectif 5-a	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
--------------	--	---

Indicateur retenu : tri à la source des biodéchets des gros producteurs collectés dans le cadre de la redevance spéciale	15 gros producteurs soumis à la redevance spéciale trient à la source les biodéchets (en expérimentation)	<ul style="list-style-type: none"> - Étendre le dispositif en prenant en compte l'ensemble des aspects réglementaires - Mettre en place le tri à la source chez l'ensemble des gros producteurs soumis à la redevance spéciale (35 établissements) - Objectif: valoriser 1000 tonnes /an par méthanisation
---	---	---

Objectif n°6 : gestion exemplaire des déchets verts

Objectif n°6	Indicateur au démarrage du projet (2015)	Engagement pour la fin du projet (2017)
Indicateur commun : ratio de déchets verts produits par habitant par an.	73.8 kg de déchets verts / hab en déchèteries (2013) ménages seuls 2700 t. de déchets municipaux (hors déchèterie)	- 8% soit 68 kg/hab/an - 300 tonnes

Cet indicateur est très sensible aux conditions météorologiques de l'année considérée. Une méthode de calcul permettant de corriger le facteur météo sera recherchée afin de mesurer les évolutions réelles des pratiques.

Cet objectif pourra être atteint au travers notamment des actions suivantes :

- formation et sensibilisation aux techniques alternatives de jardinage (broyage, paillage),
- promotion du partage de matériel de broyage (via associations et autres relais terrain),
- réflexions sur les conditions d'accès aux déchèteries,
- formation des services techniques des communes et des professionnels du paysage en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

La mise en œuvre de ces 6 objectifs traduit de façon chiffrée la volonté de la collectivité de mettre en œuvre une démarche de remise à plat de la politique de prévention et de gestion des déchets. Celle-ci se veut être une démarche itérative de recherche de solutions pour éviter la production de déchets et valoriser au mieux en respectant la hiérarchie des modes de traitement les déchets qui n'ont pu être évités.

Le dossier de candidature, joint en annexe, a été remis le 5 décembre 2014, date limite de l'appel à projets. À compter du 1^{er} janvier 2015, "Brest métropole" se substitue à "Brest métropole océane" dans l'ensemble des documents.

Par courrier en date du 23 décembre 2014 Madame la Ministre de l'Écologie et Développement Durable et de l'Énergie a confirmé que notre territoire a été retenu comme lauréat.

A compter du 1^{er} janvier 2015, Brest métropole se substitue à Brest métropole océane dans l'ensemble des documents.

DÉLIBÉRATION

En conséquence, il est proposé au Conseil de la Métropole, après avis des commissions compétentes :

- d'approuver le dossier de candidature à l'appel à projets "Territoire zéro gaspillage, zéro déchet", joint en annexe,
- d'autoriser le Président ou son représentant, à entreprendre toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Avis commissions :

Avis de la Commission Grands Services urbains et Environnement : FAVORABLE A L'UNANIMITE

Décision du Conseil de la Métropole :

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

Abstention : le groupe "Rassemblement pour Brest"